



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 février 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 7<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 15 octobre 2012, à 10 heures

*Président :* M. Talbot ..... (Guyana)

## Sommaire

Point 25 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement

- a) Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- b) Coopération Sud-Sud pour le développement

*Déclaration du Vice-Secrétaire général*



*La séance est ouverte à 10 heures.*

**Point 25 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement**

**a) Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies** (A/67/93-E/2012/79, A/67/320-E/2012/89, A/67/94-E/2012/80 et A/67/516)

**b) Coopération Sud-Sud (A/67/39 et A/67/208)**

*Déclaration du Vice-Secrétaire général*

1. **M. Eliasson** (Vice-Secrétaire général), présentant les rapports du Secrétaire général sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/67/93-E/2012/79), sur les recommandations qui en découlent (A/67/320-E/2012/89), sur l'analyse de leur financement pour 2010 (A/67/94-E/2012/80) et sur la mise à jour pour 2011 de cette analyse (A/67/516), dit que l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement est extrêmement important. C'est l'occasion pour le système des Nations Unies d'influer sur le sort des hommes en s'adaptant à des conditions nouvelles et à l'apparition de nouveaux problèmes.

2. La date limite pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement se rapproche et il faut tout faire pour s'assurer que le temps qui reste, c'est-à-dire trois ans et deux mois et demi, avant la fin de 2015, sera utilisé au mieux par les Nations Unies pour réaliser ces objectifs qui peuvent sauver des vies. L'élimination de la pauvreté demeure au centre des efforts de développement. La Conférence Rio+20 a adressé un message fort au sujet du développement durable, et ce message doit désormais donner lieu à un suivi concret.

3. Comme les membres de la Commission le savent, les délibérations sur le programme de développement international après 2015 ont commencé avec la création d'un Groupe de personnalités de haut niveau. Ce programme ne doit pas être conçu indépendamment de l'action des Nations Unies pour la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le respect de la légalité. Ces trois visées sont liées entre elles et se renforcent mutuellement. En effet, le développement renforce

la paix et la paix renforce le développement. Et l'un et l'autre sont renforcés par le respect de la légalité et des droits de l'homme.

4. Le système des Nations Unies pour le développement s'efforce de répondre aux besoins et priorités des pays en développement, qui doivent rester maîtres de leur propre avenir. Le soutien et les conseils des États Membres sont la condition de leur succès. Le Secrétaire général et lui-même comptent donc sur la Deuxième Commission pour se rassembler en vue de l'adoption d'une résolution ferme qui aidera à redynamiser le système de développement des Nations Unies et réaffirmer son rôle essentiel.

5. La carte mondiale du développement a beaucoup évolué ces dernières années. Près de la moitié des pays qui sont maintenant classés comme pays à revenu intermédiaire se trouvaient dans la catégorie des pays à faible revenu à une date aussi récente que 1995. La nature des problèmes de développement évolue aussi. De plus en plus de pays constatent qu'il faut faire davantage pour résoudre les problèmes sociaux, économiques et environnementaux qui sont liés entre eux. Depuis la Conférence de Rio, en particulier, le développement durable est à l'avant-scène, et les activités opérationnelles des Nations Unies doivent tenir compte de ce recentrage.

6. En même temps, le nombre des acteurs nouveaux dans la coopération pour le développement ne cesse d'augmenter. La coopération pour le développement n'est plus le domaine exclusif des États et des organisations internationales. La communauté du développement s'appuie maintenant sur les contributions du secteur privé, des fondations, des universités et de la société civile. Les Nations Unies doivent trouver de meilleurs moyens de faire converger leur action avec celle de leurs nouveaux partenaires.

7. Le système des Nations Unies pour le développement doit être dynamique et bien financé. Il doit mieux intégrer sa fonction normative et sa fonction opérationnelle de façon à tirer le meilleur parti possible de ses spécialistes et de ses services. Et il doit renforcer la collaboration tant au sein du système des Nations Unies pour le développement qu'avec le nombre grandissant de partenaires qui partagent ses objectifs en matière de développement.

La communauté internationale doit placer les problèmes, tels que le sort des hommes et de la planète, au centre de son action et mobiliser ses ressources et son énergie pour les résoudre au mieux. Elle a donc une responsabilité partagée.

8. L'examen quadriennal des politiques de développement présente le potentiel de pouvoir contribuer notablement au fonctionnement du système des Nations Unies. Dans le rapport dont la Commission est saisie, le Secrétaire général a recensé six domaines principaux pour le renforcement de son action durant la présent cycle.

9. D'abord : s'adapter au changement. Le Secrétaire général s'engagera activement avec les organismes, fonds et programmes constitutifs du Groupe des Nations Unies pour le développement et avec les États Membres sur un processus inclusif de repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le plus long terme.

10. Deuxièmement : revitaliser la fonction de création de capacités des organismes des Nations Unies. Le système des Nations Unies pour le développement doit faire beaucoup plus pour constituer des capacités nationales. Même dans les circonstances les plus difficiles, l'ONU et la communauté internationale au sens large peuvent et doivent faire davantage.

11. Troisièmement : relancer le rôle normatif des organismes des Nations Unies. Le système doit mieux intégrer son action dans l'établissement de normes et la formulation de politiques.

12. Quatrièmement : la réforme du système de financement. Les tendances du financement à long terme des organismes de développement des Nations Unies ont été positives mais depuis 2008 les contributions n'augmentent plus. De nombreux problèmes demeurent. Si l'on remonte à 1995, on constate que presque toute l'augmentation du financement a pris la forme de contributions autres que celles qui sont affectées aux ressources de base, elles sont donc très fragmentées. Le fardeau n'est pas équitablement partagé entre les donateurs. Les apports de ressources demeurent imprévisibles.

13. Le rapport du Secrétaire général formule plusieurs recommandations pour résoudre ces problèmes, notamment celles de demander que les fonds et programmes définissent une « masse

critique » de ressources de base, d'étudier la faisabilité d'un autre modèle de financement, par exemple l'adoption d'un barème indicatif volontaire de contributions, et d'envisager un débat de haut niveau en 2014 sur le financement du système des Nations Unies pour le développement. Le cinquième domaine retenu par le Secrétaire général est celui de l'amélioration de la cohérence à l'échelle du système.

14. Le système des Nations Unies pour le développement doit améliorer sa capacité de travailler comme une entité unique. De précieux enseignements ont été dégagés de l'initiative « Unis dans l'action » et des conférences intergouvernementales qui ont eu lieu dans les pays pilotes. Mais la destination finale des ressources est encore mal connue et il faut faire plus pour s'appuyer sur ce qui a été déjà appris. Le Secrétaire général a également recommandé qu'un « rapport unique sur les résultats » soit produit, au niveau de chaque pays, et qu'un mécanisme d'évaluation à l'échelle du système soit mis en place pour mieux mesurer l'activité du système des Nations Unies pour le développement.

15. Le sixième domaine retenu est celui d'une meilleure efficacité et d'une réduction des coûts de transaction. C'est un objectif que partagent les pays de programme. Des économies appréciables pourraient être réalisées par la fourniture de services communs et par l'harmonisation de la pratique et des opérations dans l'ensemble du système. Il faut accélérer ces efforts de façon que les organismes, fonds et programmes adoptent des règles, des principes et des procédures unifiés pour les services communs d'appui.

16. La Deuxième Commission a ici un rôle important et intéressant à jouer. L'examen quadriennal complet est un processus critique de réalisation des résultats. Il suggère même que le sigle anglais de l'examen quadriennal (QCPR) se traduise par 'processus essentiel aux fins de résultats'.

17. Les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement aident des millions de pauvres dans le monde. Le système doit donc y consacrer ses efforts les meilleurs et les plus sérieux. Le Secrétaire général et lui-même, ainsi que ses collègues aux Nations Unies, doivent être prêts à aider la Deuxième Commission de toutes les façons

possibles. Ils espèrent que l'Assemblée générale et la Deuxième Commission présenteront une résolution qui reflète de façon fidèle les actuels problèmes de développement et les possibilités qui s'offrent, de même que des solutions potentielles.

18. **M. Zhou Yiping** (Directeur du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud au Programme des Nations Unies pour le développement – PNUD), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud (A/67/208), dit que ce rapport contient cinq chapitres de fond : une analyse des facteurs nouveaux qui animent la coopération Sud-Sud – par exemple la croissance de la classe moyenne dans les pays en développement, la connectivité nouvelle résultant de l'essor des réseaux sans fil dans les pays en développement, la place grandissante faite aux questions d'intérêt commun appelant une démarche unifiée, l'intégration économique interrégionale accrue et l'émergence d'une série de processus consultatifs régionaux.

19. Quand elle lira le rapport, la Deuxième Commission se référera à plusieurs autres rapports du Secrétaire général, en particulier celui qui traite des travaux de la dix-septième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud (A/67/39) et des décisions qu'il renferme. Il espère que les délibérations de la Deuxième Commission prendront note comme il convient des conclusions et des recommandations.

20. **M. Djacta** (Algérie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement devrait aboutir à un résultat ambitieux qui détermine la trajectoire des activités opérationnelles des Nations Unies au cours des quatre prochaines années. L'examen aidera les pays en développement à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et à appliquer les textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Ce processus d'examen ne doit pas être remplacé ou pris de court par un quelconque autre processus parallèle. La nature universelle, volontaire et basée sur le don, ainsi que la neutralité et le multilatéralisme des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement doivent être conservés. Les activités opérationnelles doivent être réalisées au bénéfice des pays qui les accueillent, à

leur demande et conformément à leurs propres politiques et priorités de développement. Il appelle à renforcer encore le partenariat mondial pour le développement qui repose sur la reconnaissance du principe de l'appropriation nationale des stratégies de développement et faire que les Nations Unies jouent un rôle plus grand en matière de développement.

21. La qualité et le volume du financement du développement doivent être améliorés, en particulier du fait du déséquilibre qui s'aggrave entre les ressources de base et les autres ressources. Comme le financement par les autres ressources est imprévisible, qu'il augmente les coûts de transaction et qu'il encourage l'inefficacité, le manque de cohérence et la fragmentation, ne pas résoudre la question risquerait de compromettre l'efficacité des activités opérationnelles.

22. De plus, étant donné les mandats des commissions régionales quant aux résultats des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, il faut encourager une plus grande cohérence au niveau régional en renforçant les mécanismes régionaux existants des Nations Unies pour une meilleure coordination horizontale, et en assurant des liens verticaux entre le développement mondial, régional et national et l'architecture de coordination. Les activités opérationnelles doivent encourager la création de capacités nationales et, dans le cadre de ce processus, les pays en développement doivent avoir accès à l'ensemble des services que peuvent fournir les organismes de développement des Nations Unies, notamment les commissions régionales.

23. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) doit, dans les pays où il existe, servir de stratégie flexible et souple pour la programmation des activités des différents organismes, afin de rationaliser encore les instruments de programmation au niveau du pays. Les coordonnateurs résidents devraient accomplir leur tâche de façon équitable et transparente et en coordination avec les autorités nationales. Il faut étudier des solutions novatrices afin de réduire, pour le système de développement des Nations Unies, les coûts de transaction, qui sont excessifs, et notamment rationaliser les pratiques et l'utilisation des organismes chefs de file ou des services

communs d'appui pour assurer au mieux et au moindre coût les services administratifs.

24. La démarche « Unis dans l'action » ne doit être suivie que pour répondre à des demandes des pays intéressés et devra montrer la flexibilité nécessaire pour permettre à ces pays de conserver d'autres modalités de coopération, ou d'y revenir. De même, le Groupe des 77 appelle à nouveau à continuer à prendre des mesures concrètes pour rationaliser le soutien à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, et il espère prendre bientôt connaissance d'une résolution sur l'examen quadriennal des activités opérationnelles reflétant une décision véritablement novatrice qui guidera le système des Nations Unies pour le développement.

25. **M. Ashe** (Antigua-et-Barbuda), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que la CARICOM a à maintes reprises souligné combien il importait d'assurer un financement adéquat et prévisible du système des Nations Unies et en particulier de ses activités opérationnelles. Néanmoins, les améliorations ont été négligeables et ont engendré tout un ensemble de facteurs limitatifs qui ont été exacerbés par plusieurs problèmes, anciens ou nouveaux, et surtout par les crises mondiales et financières prolongées.

26. Dans ces circonstances, l'examen quadriennal se présente comme une occasion, pour les États Membres, de procéder à une analyse réfléchie et constructive de la gouvernance, de l'intérêt, de l'efficacité et de la cohérence de toutes les activités opérationnelles des Nations Unies sur le terrain, et de définir des directives à l'échelle du système à l'intention des institutions spécialisées, des fonds et des programmes. Alors qu'il n'y a pas de solution unique aux problèmes du développement, de l'élimination de la pauvreté, la croissance économique et le développement durable doivent être les principes directeurs de toutes les activités opérationnelles.

27. Le déséquilibre alarmant dans le financement que l'on constate entre les ressources de base et les autres ressources, est le résultat d'une conception stratégique qui a pour but de profiter aux pays donateurs au détriment des pays bénéficiaires. Malgré la justification qui est donnée de la place plus large faite aux ressources autres que les ressources de base, ces ressources sont

essentiellement imprévisibles et elles ont pour effet d'alourdir les coûts opérationnels et d'accroître la fragmentation. Il est impératif de corriger ce déséquilibre pour rendre plus équitable la base de l'aide au développement du système des Nations Unies et des autres sources d'aide, de façon que cette base réponde mieux aux priorités nationales et ne soit pas assortie de conditionnalités.

28. Pour résoudre les problèmes de développement des pays aidés, les activités opérationnelles doivent tenir compte de la nécessité d'encourager la création de capacités. Le système des Nations Unies doit aider à résoudre les problèmes de développement à long terme en assurant la promotion et le transfert de technologies nouvelles aux pays en développement, en améliorant la création de capacités au niveau national et en permettant aux pays d'avoir accès à l'ensemble des services qui existent dans le système de développement des Nations Unies, notamment les commissions régionales et leurs bureaux sous-régionaux.

29. Alors que pendant des années de croissance économique robuste l'aide publique au développement (APD) ne parvenait déjà pas à atteindre les objectifs auxquels les pays donateurs s'étaient engagés, l'état actuel de l'économie mondiale fait que les niveaux de l'APD connaissent un recul plus marqué encore, ce qui compromet des objectifs de développement essentiels. Dans ce contexte, la CARICOM souhaite souligner l'importance de la coopération Sud-Sud pour le développement, et celle-ci doit être intégrée dans le système des Nations Unies sans sacrifier pour autant la coopération Nord-Sud.

30. **M. Errazuriz** (Chili), parlant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que la CELAC a réaffirmé le rôle central des Nations Unies dans l'action pour le développement. En 2010 et 2011, les contributions aux activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement ont atteint au total 23 milliards de dollars, ce qui représente l'ensemble des ressources de base et des autres ressources à cette fin. Cependant, une analyse détaillée de la structure de ces contributions fait apparaître des tendances préoccupantes au sujet de la prévisibilité, de la cohérence et de la gestion multilatérale du modèle prédominant. Le principal problème systémique qu'il faut résoudre est celui du déséquilibre

prononcé entre les ressources de base et les autres ressources, déséquilibre devenu si frappant qu'il a un impact décisif sur le programme de développement que promeuvent les Nations Unies. Ce problème est particulièrement néfaste pour le principe d'universalité et pour la gouvernance intergouvernementale qui, idéalement, doivent constituer la base de l'action des Nations Unies dans le domaine du développement.

31. En 2011, les ressources de base destinées aux activités de développement se montaient à 6,4 milliards de dollars, mais les autres ressources atteignaient elles 16,6 milliards de dollars, ce qui trahit un déséquilibre malencontreux en faveur d'un mode de financement fortement fragmenté, qui détourne l'attention des principes fixés par les pays de programme. Parmi les multiples contributions qui constituent l'essentiel des ressources autres que les ressources de base, les financements propres à un projet ou programme et assurés par un donateur unique sont ceux qui suscitent les plus grandes difficultés systémiques et pratiques pour les activités de développement des organismes des Nations Unies, car ces financements ne sont pas nécessairement alignés sur les plans stratégiques arrêtés dans les organes intergouvernementaux qui régissent chacun des organismes des Nations Unies, ne sont pas soumis, pour leur approbation et leur contrôle, aux structures de gouvernance de ces organismes et représentent pourtant la majorité de l'ensemble des contributions autres qu'aux ressources de base.

32. L'examen quadriennal complet doit être axé sur les résultats et reposer sur une conception de la gestion s'appuyant sur la volonté politique de tous les États Membres. Cet examen doit d'urgence remédier aux déséquilibres entre les ressources de base et les autres ressources ainsi qu'au manque de directives institutionnelles et intergouvernementales s'appliquant à la majorité des fonds consacrés par les Nations Unies aux activités opérationnelles de développement, que sont typiquement les ressources autres que les ressources de base. Enfin, cet examen devrait aider à résoudre d'importantes questions encore en suspens telles que la définition de la masse critique et l'harmonisation des taux de recouvrement des coûts s'appliquant aux ressources autres que les ressources de base, problème qui n'est toujours pas résolu depuis trois ans.

33. Pour conclure, il rappelle l'importance de la coopération Sud-Sud, mais en ajoutant qu'elle ne doit pas remplacer la coopération Nord-Sud.

34. **M. Le Trung Hoai** (Viet Nam), parlant au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que les États membres de l'ASEAN ont beaucoup profité de l'aide fournie par l'Organisation des Nations Unies et qu'ils l'apprécient beaucoup. La coopération pour le développement doit reposer sur la Charte des Nations Unies qui dispose que les buts principaux de l'Organisation sont notamment la coopération internationale en vue de résoudre les problèmes internationaux à caractère économique, social, culturel et humanitaire.

35. L'examen quadriennal complet est indispensable pour amorcer un dialogue sur la réforme de la gouvernance des organismes des Nations Unies s'occupant de développement et réaliser une représentation plus équitable par sexe et par origine géographique. Les activités opérationnelles des Nations Unies doivent rester volontaires, neutres, multilatérales et flexibles et doivent chercher à promouvoir un développement conforme aux politiques et priorités de développement du pays lui-même. L'ASEAN s'inquiète de la baisse brutale des ressources disponibles pour les activités de développement et engage les pays donateurs à honorer leurs engagements financiers à cet égard, notamment de réduire le très fort déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources. Un financement stable et prévisible faciliterait l'établissement de plans pluriannuels de financement et des autres modalités appropriées de développement.

36. Si la priorité doit être accordée aux États qui ont le plus besoin d'aide, et en particulier les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, les pays à revenu intermédiaire ont également besoin d'une aide au développement car ils ont leurs problèmes propres. L'ASEAN est donc très favorable à une réforme du système de développement des Nations Unies et à une appropriation par les États Membres des activités opérationnelles pour le développement, qui est indispensable à cette fin. Les Nations Unies doivent faire largement connaître les succès du développement, notamment au sujet de l'initiative « Unis dans l'action ». Il n'est pas indiqué en revanche d'adopter une recette toute faite; les

initiatives de développement doivent en effet tenir compte des caractéristiques et des besoins propres à chaque pays.

37. Les pays en développement partagent de nombreuses caractéristiques socioéconomiques et géographiques, de sorte que les Nations Unies doivent encourager plus activement la coopération Sud-Sud, qui doit compléter, sans la remplacer, la coopération Nord-Sud et pourrait faciliter l'échange de spécialistes et de ressources à un coût relativement faible. L'ASEAN demande instamment aux partenaires de développement d'augmenter l'échelle du partage des connaissances, du transfert de technologie et de l'apprentissage mutuel.

38. **M. Americo Zampetti** (Observateur de l'Union européenne), parlant aussi au nom du pays accédant – la Croatie –, des pays candidats – l'Islande, le Monténégro, la Serbie, l'ex-République yougoslave de Macédoine –, des pays du processus de stabilisation et d'association – l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine –, ainsi que de la Géorgie, du Liechtenstein, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que l'examen quadriennal complet doit notamment porter sur la nécessité d'un mode d'exécution qui soit pragmatique, efficace, cohérent et qui aborde les questions transversales tout en répondant à un besoin légitime et grandissant de transparence et de responsabilisation. L'une des importantes réalisations institutionnelles depuis l'époque de l'examen triennal complet est la création de l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes). Il est indispensable que le système des Nations Unies traite pleinement les questions d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes afin de garantir la bonne application à l'échelle du système du mandat d'ONU-Femmes.

39. L'Union européenne et ses États membres soutiennent les organisations multilatérales qui sont efficaces, comme le démontre le fait qu'en 2010 l'Union a collectivement fourni plus de 40 % des ressources de base totales affectées aux activités de développement des Nations Unies. L'Union estime que tous les États membres ont pour intérêt d'assurer un financement adéquat et prévisible des plans stratégiques qu'ils ont approuvés dans les organes directeurs respectifs des organismes de développement. À cette fin, il importe d'amorcer un

dialogue plus structuré, au sein de ces organes de direction, sur les moyens d'atteindre cet objectif.

40. Sur une question voisine, l'Union européenne et ses États membres sont bien convaincus que le financement des ressources de base ne peut pas être utilisé pour subventionner un financement préaffecté à des fins particulières. Il espère que l'examen quadriennal permettra de passer en revue des moyens de faire respecter dans l'ensemble du système des Nations Unies le principe de la récupération intégrale des coûts et encouragera les organismes à améliorer la transparence sur les coûts en propageant une culture de la conscience des coûts et de la valeur. Le système des Nations Unies doit être encore renforcé et il doit mettre en place des cadres robustes axés sur les résultats et des systèmes de gestion visant des résultats afin de garantir que tous les financements sont conformes à ces cadres et aux plans stratégiques convenus par les organes directeurs des organismes de développement des Nations Unies.

41. Enfin, une évaluation indépendante de l'initiative « Unis dans l'action » a montré qu'une démarche plus cohérente des Nations Unies au niveau du pays avait renforcé l'appropriation et la direction nationales des activités en permettant une meilleure correspondance avec les priorités nationales, que cette démarche avait réduit les coûts de transaction pour les gouvernements et qu'elle avait contribué à améliorer la cohérence et l'efficacité des Nations Unies au niveau du pays. Dans cet esprit, le moment est venu pour que le système des Nations Unies élabore un nouveau modèle de gestion utilisant des procédures opératoires standardisées permettant un fonctionnement efficace sur le terrain du principe « Unis dans l'action ». L'examen quadriennal complet devrait intégrer le principe « Unis dans l'action ».

42. Pour conclure, il souligne l'importance de la responsabilité horizontale et verticale entre les coordonnateurs résidents et les équipes de pays, de la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilisation, de la rationalisation des mécanismes et d'une nouvelle harmonisation et simplification des pratiques de fonctionnement afin d'éliminer les goulets d'étranglement.

43. **M. Versegi** (Australie), parlant au nom de son pays, du Canada et de la Nouvelle-Zélande, dit que

dans une situation de développement qui évolue, le système des Nations Unies occupe une position unique pour aider à répondre aux besoins des pays en développement par un soutien approprié et la création de capacités. Néanmoins, si les Nations Unies ont des atouts incontestables, le système est loin d'être parfait. Ses divers organismes doivent améliorer la performance dans leurs opérations de développement sur le terrain.

44. Les rapports du Secrétaire général contiennent plusieurs éléments importants qu'il faut développer dans la résolution à adopter. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande estiment que la fourniture d'un soutien pertinent, efficace et efficient pour réaliser les objectifs de développement dans les pays de programme est de nature à apporter une impulsion fondamentale à la poursuite des réformes du système des Nations Unies. Les résultats ne doivent pas figurer comme une question distincte, dans leur propre chapitre de la résolution, mais au contraire être intégrés dans l'ensemble de celle-ci. La résolution doit également s'étendre un peu plus sur la démarche « Unis dans l'action » et les pays du programme ne devraient pas être obligés d'adopter cette démarche. Cependant, quand un pays choisit effectivement d'adopter le principe « Unis dans l'action », le système des Nations Unies doit être assez souple pour répondre immédiatement et intégralement à une telle demande.

45. Il insiste sur la nécessité d'instituer des procédures standard de fonctionnement, d'adopter de meilleures pratiques et des cadres de résultats et d'établissement de rapports qui offrent la flexibilité nécessaire aux fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, afin que ceux-ci puissent travailler de façon plus cohérente et efficace. L'examen quadriennal complet doit porter aussi sur le renforcement du système du coordonnateur résident, de la responsabilisation mutuelle, de la prise en compte systématique et efficace des sexospécificités et des handicaps, du renforcement des opérations de développement et opérations humanitaires dans les pays en transition et ceux qui sont affectés par une crise. Et surtout, les délibérations de la Commission sur la question doivent être pratiques et constructives sans donner lieu à des débats répétitifs qui n'entrent pas dans le cadre bien défini de la résolution.

46. **M. Zinsou** (Bénin) dit que les pays les moins avancés attachent une grande importance à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles et que le système des Nations Unies doit rationaliser sa performance pour mieux répondre aux besoins des pays en développement et progresser dans l'élimination de la pauvreté. En même temps, le Groupe des Nations Unies pour le développement doit analyser les causes profondes de l'extrême pauvreté et de la faim au moment où il définit les grandes lignes de ses politiques de développement pour les quatre prochaines années sous la forme de stratégies cohérentes et coordonnées aux niveaux national, intergouvernemental et interinstitutions.

47. Il est inquiet de voir que malgré l'élargissement et la diversification de la base de ressources du système des Nations Unies pour le développement, les contributions aux ressources de base diminuent tandis que le déséquilibre entre ces ressources et les autres ressources devient plus prononcé. Pour inverser cette tendance, il importe d'analyser les raisons du manque de progrès dans l'élaboration et l'application du concept de « masse critique » des ressources de base. Il engage les pays donateurs à augmenter considérablement leurs contributions volontaires et pluriannuelles aux budgets de base des organismes des Nations Unies pour le développement.

48. Les institutions spécialisées, les fonds et les programmes des Nations Unies élargissent actuellement la liste de leurs donateurs et augmentent le nombre de pays donateurs et autres partenaires qui apportent des contributions financières à l'exécution de leurs activités de base. En dehors des donateurs de longue date, les pays en développement en mesure de le faire augmentent leur soutien, et c'est là une évolution bienvenue. Dans ce cadre, il se réjouit du renforcement du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et approuve les propositions du Secrétaire général tendant à financer les activités de coordination, de plaidoyer et de rationalisation de ce bureau à l'échelle du système.

49. L'Administrateur du PNUD doit également prendre des mesures pour préserver le niveau des contributions annuelles allouées aux crédits de base de la coopération Sud-Sud. Les enseignements tirés de l'application des plans-cadres pour l'aide au développement (PNUAD) et l'expérience acquise

par les quelque 30 pays pilotes ayant adopté l'initiative « Unis dans l'action » doivent être exploités. De plus, les organismes des Nations Unies doivent veiller à ce que les mécanismes existants de responsabilisation au sujet des résultats en matière d'égalité des sexes et l'allocation sexospécifique des ressources sont bien efficaces et ils doivent encourager les équipes de pays à utiliser les mécanismes de responsabilisation sur l'égalité des sexes pour améliorer leur performance à cet égard au niveau du pays.

50. Le Bénin se réjouit de l'existence d'un mécanisme de partage des charges pour répartir les frais de la coordination entre les organismes des Nations Unies compétents et estime que les petits organismes ayant une capacité limitée devraient ne pas subir un fardeau financier inéquitable. Conformément aux principes de l'équité, le financement doit refléter la participation directe de chaque organisme en proportion des services utilisés, et tout devrait être fait pour réaliser des économies et veiller à ce que ces économies restent dans les pays où elles ont été réalisées.

51. De même, les États Membres et le système des Nations Unies devraient soutenir systématiquement la promotion et le transfert des technologies nouvelles et émergentes aux pays de programme et aux pays en développement afin d'encourager le renforcement des capacités et la valorisation des ressources humaines. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire doivent être renforcées et systématisées dans la programmation ordinaire, au niveau du pays, des activités opérationnelles. Pour conclure, il dit que le Groupe des Nations Unies pour le développement doit prendre des mesures pour simplifier le PNUAD et les instruments de programmation propres à chaque organisme, ainsi que les processus et règles d'établissement de rapports, afin de réduire la charge de travail pesant sur les administrations nationales et les autres partenaires et encourager une meilleure division du travail entre les organismes des Nations Unies au niveau du pays.

52. **M. Maksimychev** (Fédération de Russie) dit que les délibérations de la Commission sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles doivent respecter la nature universelle, volontaire et impartiale de la coopération multilatérale pour le développement. Le processus de négociation doit

reposer sur les accords conclus à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, en particulier la résolution 62/208 de l'Assemblée sur l'examen triennal complet et la résolution 64/289 sur la cohérence à l'échelle du système.

53. Comme le Secrétaire général l'a indiqué à plusieurs reprises, la situation générale du développement a profondément changé au cours des 10 dernières années. De nouveaux pôles de croissance économique dynamique sont apparus, tandis que le nombre des partenaires institutionnels et non gouvernementaux du développement a augmenté, notamment dans le secteur privé. En revanche, de nouvelles difficultés, comme la diminution globale des ressources, l'instabilité et l'insécurité énergétique au niveau mondial forcent des pays à modifier leur stratégie de développement. Dans ces circonstances il est essentiel que la coopération multilatérale soit flexible et réponde aux besoins concrets des pays du programme.

54. Une réduction des coûts, et l'adoption de règles et de procédures simplifiées et cohérentes des différents organismes devraient améliorer le fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement. Les programmes et fonds devraient pouvoir préserver leur mandat, leur autonomie organisationnelle et les méthodes de travail de leurs organes directeurs intergouvernementaux. Une augmentation des ressources de base améliorerait le caractère prévisible et adéquat et la stabilité du financement des activités opérationnelles. Enfin, la coopération Sud-Sud se développe rapidement dans le cadre de l'examen quadriennal complet. L'examen du système des Nations Unies devrait encourager ce processus par le canal de ses institutions spécialisées et des commissions économiques régionales.

55. **M. Pedersen** (Norvège) dit que pour que l'ONU continue à jouer un rôle décisif dans le développement, elle doit améliorer son efficacité par une plus grande coordination et une meilleure cohérence à l'échelle du système. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement doit être orienté vers l'avenir et refléter les changements qui ont eu lieu dans le paysage de la coopération pour le développement. Une initiative axée sur les résultats et la stratégie « Unis dans l'action » avec ses effets positifs sur les questions transversales comme l'égalité des sexes,

les droits de l'homme et la lutte contre la corruption doit être la principale modalité suivie au niveau du pays. De plus, les pays pilotes et les pays pionniers – c'est-à-dire les premiers à adopter l'initiative – ont bien démontré leur attachement à la poursuite des réformes de l'ONU, dans lesquelles ils peuvent jouer un rôle directeur.

56. La Commission doit examiner les moyens d'assurer un financement continu et durable de l'initiative « Unis dans l'action » et adopter des objectifs stratégiques plus précis. L'encadrement des Nations Unies doit être renforcé au niveau du pays et, en particulier, des mesures doivent être prises pour élargir les pouvoirs des coordonnateurs résidents. Les budgets doivent viser des résultats et chaque organisme des Nations Unies doit être tenu comptable de leur réalisation.

57. Les politiques des donateurs doivent également être revues. La Norvège est inquiète du niveau élevé des financements par des ressources autres que les ressources de base, strictement affectées à des fins très précises, accentuant encore la fragmentation des activités opérationnelles dans le système des Nations Unies pour le développement. Les ressources de base doivent rester la principale modalité pour les activités opérationnelles. La fragmentation ne pourra pas être éliminée en adoptant une démarche ascendante. De plus, un partage équitable des coûts de financement des activités opérationnelles est essentiel et les économies émergentes doivent apporter leur part à leur financement.

58. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des conditions préalables importantes et elles contribuent puissamment au développement durable. La Norvège se réjouit de l'adoption, par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, du Plan d'action à l'échelle du système pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Pour la première fois, l'ONU s'est donné un ensemble d'outils communs permettant de mesurer les progrès de son action pour l'égalité des sexes. Les pays de programme sont également favorables à une démarche de développement sur le terrain fondée sur les droits de l'homme.

59. **M. Wennubst** (Suisse) dit que l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement offre une occasion opportune de se mettre d'accord sur un document robuste et

pertinent qui aurait l'adhésion des États Membres et serait universellement reconnu comme document directeur principal de toutes les activités opérationnelles des Nations Unies pour promouvoir le développement. Pour assurer son succès, les résultats de l'examen quadriennal doivent être à la fois pratiques et suffisamment précis pour ne pas donner lieu à des interprétations divergentes et doivent permettre à tous les acteurs d'éliminer les pesanteurs bureaucratiques.

60. Un système bien coordonné et organisé est évidemment préférable à un système fragmenté et inefficace. L'harmonisation et la simplification des pratiques et la rationalisation des modalités de financement sont les moyens par lesquels les États Membres atteindront leurs objectifs communs. Cependant, les changements intervenus au niveau du pays ne suffiront pas pour résoudre tous les problèmes : le siège des organismes doit également leur donner des directives pour les aider à aller dans la bonne direction.

61. L'examen quadriennal permettra aussi aux différents acteurs de réévaluer la façon dont le système opérationnel des Nations Unies répond aux problèmes complexes tels que ceux qui se posent aux pays en transition ou aux pays qui sortent d'une crise. Ce système doit être plus intelligent, plus flexible, plus cohérent et plus efficace dans l'aide apportée aux pauvres et aux plus vulnérables. À cette fin, sa délégation aidera bien volontiers à faciliter les consultations comme elle l'a fait les années précédentes.

62. **M<sup>me</sup> Orozco** (El Salvador) dit que dans les efforts menés pour répondre au mieux et de façon cohérente aux besoins des pays en développement, les activités opérationnelles de développement doivent préserver leur caractère universel et volontaire, leur multilatéralisme et leur neutralité. El Salvador soutient sans réserve l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles, qui doit viser des résultats ambitieux. Les pratiques optimales et les questions transversales doivent figurer en bonne place dans cet examen et il faut privilégier aussi l'aide aux efforts nationaux.

63. L'ONU doit renforcer le rôle des coordonnateurs résidents, dont le mandat doit être plus précis pour leur permettre d'accomplir de façon plus objective leur tâche. Une meilleure

coordination des activités des Nations Unies renforcerait l'appropriation nationale et réduirait les coûts que subissent les États Membres.

64. La capacité du système multilatéral de donner des réponses flexibles aux besoins manifestés simultanément par les pays est compromise par l'évolution rapide des circonstances. Pour être à la hauteur, les activités de développement doivent disposer de ressources suffisantes pour que leur impact soit maximal sur le terrain et il faut pour cela éliminer le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources. Les organismes spécialisés des Nations Unies doivent également prendre des mesures tangibles pour encourager la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, qui doivent rester complémentaires de la coopération Nord-Sud et de l'aide publique au développement, sans les remplacer. Les fonds et programmes des Nations Unies doivent rester présents dans les pays à revenu intermédiaire – qui peuvent profiter au mieux des connaissances spécialisées et techniques offertes par l'Organisation – et jouer un rôle plus grand dans leur développement. El Salvador salue l'initiative « Unis dans l'action » et est reconnaissant de l'aide reçue qui a permis à ce pays d'être parmi les premiers à adopter cette initiative.

65. **M. Rahman** (Bangladesh) reconnaît que l'ONU a parfois échoué dans l'exécution de projets de développement antérieurs. Mais il est à espérer que l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement aura un effet discernable sur l'application des programmes sur le terrain. Pour que les Nations unies aident mieux les pays en développement à réaliser leurs objectifs de développement, il faut augmenter notablement les ressources fournies. Les activités opérationnelles doivent conserver un caractère volontaire, reposer sur des dons, et non pas être animées par un souci de profit comme certaines autres organisations internationales; elles doivent aussi chercher à répondre aux besoins des États Membres selon le principe de l'appropriation nationale. À ce sujet, le Bangladesh approuve le programme d'action d'Accra. Les activités opérationnelles doivent être menées pour le bénéfice des pays aidés, à leur demande et conformément à leurs propres politiques et priorités de développement; l'ONU et les autres acteurs doivent s'abstenir de chercher à appliquer au développement des recettes toutes faites.

66. Le Bangladesh déplore le déséquilibre chronique entre le financement par les ressources de base et par les autres ressources. Les autres ressources sont imprévisibles et alourdissent les coûts de fonctionnement. De plus, le glissement des ressources de base vers les autres ressources entraîne une fragmentation des activités et compromet leur efficacité. On peut corriger cette évolution en faisant en sorte qu'un plus grand nombre de pays donateurs qui ne sont pas membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD de l'OCDE) soient membres des fonds et programmes des Nations Unies. Le Bangladesh voit également avec préoccupation que les pays en développement demeurent sous-représentés dans les instances de direction des Nations Unies; un système de nomination doit être établi afin d'encourager l'inclusion et la répartition géographique équitable entre les fonctionnaires de tous les niveaux.

67. Pour encourager le développement, le Bangladesh a institué plusieurs partenariats public-privé. Cependant, ces partenariats ont souvent échoué car les partenaires ne s'en tenaient pas aux principes de l'appropriation et de la direction nationale. L'ONU doit alors proposer sa médiation pour améliorer la confiance entre les partenaires de développement. Cette médiation pourrait de plus aider à résoudre les questions de financement par les ressources de base et doit donc trouver sa place dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles. Pour conclure, il engage instamment les organismes des Nations Unies pour le développement à soutenir les programmes des États Membres, en particulier ceux des pays les moins avancés, face aux grands problèmes contemporains tels que le changement climatique, la crise de l'alimentation et la crise de l'énergie.

68. **M. Farias** (Brésil) dit qu'à eux seuls les fonds, programmes et institutions spécialisés des Nations Unies représentent 63 % de toutes les activités du système des Nations Unies. Ils coûtent quatre fois plus cher que ce qui est dépensé pour des activités telles que la détermination des normes, la formulation des politiques et le plaidoyer, et près de trois fois plus que les opérations de maintien de la paix. Pour demeurer pertinentes, les activités opérationnelles doivent viser les populations qui en

ont le plus besoin, être souples de façon à être adaptées aux caractéristiques de chaque pays, et être menées de façon responsable pour garantir leur conformité aux mandats définis par les États Membres. Ces activités doivent s'appuyer sur un financement adéquat, prévisible, non réservé à l'avance, de façon à ce qu'il y ait un équilibre approprié entre les ressources de base et les autres ressources et que les institutions, les fonds et les programmes puissent mieux répondre aux grandes espérances de la communauté internationale.

69. Les États Membres ont la responsabilité collective de réformer la gouvernance des fonds et programmes des Nations Unies pour encourager un engagement plus actif des pays en développement et amener les pays de programme à exercer leur appropriation des activités, les diriger, non pas seulement les projets pris isolément mais l'ensemble de la gestion du système des Nations Unies pour le développement. En particulier, le Brésil est convaincu que la procédure de sélection des titulaires des postes les plus élevés, dans les fonds et programmes, doit être revue et que des mesures doivent être prises pour réaffirmer le rôle central des États Membres dans le contrôle des différents organes des Nations Unies.

70. Le Brésil souligne le rôle majeur du coordonnateur résident dans la coordination des activités des Nations Unies au niveau du pays. Les États Membres doivent s'efforcer de renforcer ce système et en assurer la stabilité financière et l'indépendance. Les services de financement non classiques et l'utilisation des ressources ordinaires des Nations Unies doivent être envisagés. Le Brésil constate avec inquiétude, comme le dit le rapport du Corps commun d'inspection, que la plupart des coordonnateurs résidents sont des nationaux de pays développés, que l'équilibre entre les sexes dans les nominations demeure très médiocre et que 33 % seulement des coordonnateurs sont recrutés en dehors du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Corps commun conclut aussi que les acteurs concernés continuent à avoir des doutes sur l'impartialité du système des coordonnateurs résidents. De plus, le rôle du PNUD qui dirige ce système et celui du Groupe des Nations Unies pour le développement qui le soutient, donnent l'apparence d'un conflit d'intérêts. Pour

éviter toute politisation, il faut préserver le rôle des coordonnateurs résidents dans le développement.

71. **M. Yaroshevich** (Biélorus) dit que la situation globale au regard du développement a beaucoup évolué dans le monde et que cela suscite à la fois de nouveaux problèmes et de nouvelles possibilités qui appellent une adaptation à court terme. À ce sujet, la tâche première de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles doit être d'élaborer une stratégie permettant de rendre ces activités plus conformes aux nouvelles situations mondiales.

72. Il souhaite en particulier évoquer plusieurs éléments essentiels de ce processus, notamment la pertinence et l'efficacité des activités opérationnelles, la délimitation bien précise des principes régissant ces activités, la correction du déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources affectées aux activités opérationnelles, par un consensus sur la notion de « masse critique » des ressources de base, et l'appui maintenu des organismes des Nations Unies aux pays à faible revenu une fois qu'ils seront classés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire. L'aide à ces pays devrait de même reposer sur l'idée qu'un jour ils seront reclassés en pays à revenu élevé.

73. Enfin, l'examen quadriennal devrait chercher à intégrer les résultats de la Conférence Rio+20 dans le programme de développement international après 2015, avec l'inclusion d'autres processus parallèles afin de rendre les activités opérationnelles des Nations Unies plus conformes aux objectifs de développement de chaque pays.

74. **M. Haniff** (Malaisie) salue la croissance économique vigoureuse que l'on constate globalement dans le Sud, mais s'inquiète du caractère inégal des progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui pourrait faire que certains pays du Sud risquent de ne pas atteindre ces objectifs à la date butoir de 2015. La Malaisie demeure désireuse de soutenir la coopération Sud-Sud, mécanisme essentiel de promotion du développement, et elle se réjouit des décisions prises à la dix-septième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, notamment celle de transformer le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud en un bureau à part entière.

75. L'un des principaux éléments de l'essor de la coopération Sud-Sud est la valorisation des capacités humaines. À ce sujet, le programme malaisien de coopération technique a profité à plus de 25 000 participants originaires de 140 pays. De plus, en coopération avec l'UNESCO, la Malaisie réalise un programme quinquennal de création de capacités Sud-Sud à l'intention des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, dans le but d'améliorer leur niveau éducatif et scientifique. La Malaisie a également lancé un programme de création de capacités en direction des pays membres de l'Organisation de la Conférence islamique.

76. La Malaisie ne souhaite pas être considérée comme un « nouveau donateur », mais plutôt comme un solide partisan de la coopération Sud-Sud et de la coopération technique entre pays en développement, selon les principes de l'égalité et de l'intérêt mutuel. Elle se réjouit aussi de l'importance grandissante de la coopération triangulaire dans le cadre de laquelle on a organisé 16 stages en 2012.

77. **M. Laguna** (Mexique) dit que les activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement doivent être plus cohérentes de façon à obtenir l'effet maximum des ressources rares fournies par les États Membres. Il faut éviter un saupoudrage des ressources en définissant des priorités et en indiquant bien clairement comment il faut encourager le développement dans chaque région. Les Nations Unies doivent s'assurer d'un agenda unique de développement, et il faut veiller à ce que la durabilité soit bien intégrée dans les activités de développement, le Conseil économique et social devant renforcer son rôle d'organe de coordination.

78. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles doit avoir des buts précis et contribuer à l'application des recommandations consignées dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe). L'examen quadriennal doit aussi promouvoir la cohérence à l'échelle du système, renforcer la gouvernance du développement durable et, à ce sujet, il doit examiner le rôle intermédiaire des commissions régionales entre le niveau national et le niveau international.

79. Il faut fournir aux pays à revenu intermédiaire un financement adéquat pour leur développement afin de leur permettre de résoudre leurs problèmes, qui sont notamment les lacunes structurelles, l'insuffisance de l'innovation et la faible productivité. Les décisions relatives à la coopération à fournir à ces pays doivent reposer sur des indicateurs synthétiques du développement humain, et non pas seulement sur le revenu par habitant qui ne reflète pas fidèlement les conditions dans lesquelles vit la population.

80. La coopération Sud-Sud doit compléter la coopération classique entre pays développés et en développement. D'autres conceptions novatrices comme la coopération triangulaire doivent également être envisagées par les différents acteurs qui s'efforcent de promouvoir le développement.

81. **M<sup>me</sup> Nazaire** (Haïti) dit que son pays est convaincu qu'encourager la coopération Sud-Sud permettrait une croissance économique plus viable sur le plan de l'environnement et plus solidaire sur le plan social et culturel que les formes classiques de coopération. La coopération Sud-Sud pourrait de plus aider les différents acteurs à améliorer leurs institutions de gouvernement. Alors que l'aide publique au développement a diminué par suite des crises économiques et financières mondiales, l'aide relevant de la coopération Sud-Sud a augmenté au cours des quelques dernières années. En Haïti, cette coopération a notamment aidé à mettre en valeur les sources d'énergie renouvelables, financer des programmes sociaux visant à réduire la pauvreté et le travail des enfants et dispenser des soins dans les zones reculées du pays. Les économies émergentes sont devenues les premières sources d'investissement étranger direct en Haïti; son pays, en particulier, profite de l'augmentation des investissements dans le secteur de l'informatique et des initiatives d'externalisation qui, à long terme, devraient aider à créer plus de 100 000 emplois. La coopération Sud-Sud sera plus importante encore avec l'accélération de la mondialisation. Haïti est très attaché à l'approfondissement de ses partenariats avec d'autres pays en développement. À ce sujet, et en raison des liens historiques avec le continent africain, son pays a demandé à devenir membre associé de l'Union africaine. Haïti espère ainsi mener une coopération Sud-Sud avec les pays africains.

82. La coopération Sud-Sud améliore la compétitivité et la flexibilité dans les pays du Sud et, étant donné leur similitude socioéconomique, elle facilite le partage des compétences et des connaissances spécialisées utiles. Pour renforcer encore la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire il faut s'efforcer de promouvoir la transparence, de réduire les pesanteurs bureaucratiques et de formuler un cadre directeur. Il faut également faire connaître les exemples de succès dans ces deux formes de coopération.

83. **M. Golitsyn** (Ukraine) dit que son pays s'aligne sur la déclaration faite par l'Union européenne. Depuis l'examen triennal complet des activités opérationnelles de 2007, des progrès considérables ont été réalisés dans la cohérence et le fonctionnement du système des Nations Unies; l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles est une excellente occasion de prendre des mesures pour améliorer encore l'efficacité et l'efficacité des activités opérationnelles pour le développement. L'initiative « Unis dans l'action » a montré comment les Nations Unies devraient chercher à soutenir les plans et priorités nationaux de développement. Les activités opérationnelles offrent des ressources essentielles aux pays en développement et l'Ukraine se réjouit de voir que le financement global de ces activités a plus que doublé en termes réels entre 1995 et 2010. Mais en 2011, on a observé une baisse de 2,7 % de l'aide publique au développement des pays de l'OCDE. L'Ukraine demande instamment aux États Membres de chercher les moyens de remédier au déséquilibre toujours plus prononcé entre le financement par les ressources de base et celui par les autres ressources et de s'assurer que les apports de fonds sont stables, prévisibles et fiables.

84. L'Ukraine se réjouit des mesures prises par les organes des Nations Unies pour contribuer à l'autonomisation des femmes et de l'excellente coordination et collaboration entre le Gouvernement ukrainien, l'équipe de pays et l'équipe régionale des Nations Unies dans le pays. L'UNICEF accomplit un travail essentiel en Ukraine, en particulier pour protéger la santé des enfants, lutter contre le sida et assurer la défense de la cause des enfants. En outre, le FNUAP apporte une aide très précieuse aux autorités ukrainiennes dans les domaines notamment de la santé de la procréation et de l'égalité des

sexes, et dans l'action menée pour appliquer le Plan international d'action de Madrid sur le vieillissement. Les programmes du PNUD, de l'UNICEF et du FNUAP en Ukraine sont parfaitement conformes à ses programmes et objectifs propres.

85. **M<sup>me</sup> Robl** (États-Unis d'Amérique) dit que les organismes de développement des Nations Unies doivent donner la priorité à la lutte contre la pauvreté chronique, privilégier les efforts visant à éliminer les obstacles à long terme au développement et soutenir les politiques et les mesures qui stimulent un développement réussi. L'ONU doit faire des choix stratégiques et réduire l'éparpillement institutionnel. Des efforts doivent aussi être déployés pour renforcer le système du coordonnateur résident, simplifier le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), rationaliser et harmoniser les procédures suivies par les Nations Unies et explorer de nouveaux mécanismes opérationnels pour améliorer la cohérence et l'efficacité et donner un impact maximum aux activités.

86. Si l'initiative « Unis dans l'action » a bien marqué certains progrès, une évaluation indépendante a indiqué qu'il restait encore beaucoup à faire. Des efforts doivent être déployés pour supprimer les pratiques parallèles dans le système des Nations Unies et élargir la portée de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Des gains importants et une innovation rapide pourraient être réalisés moyennant l'établissement de partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile dans l'optique de la réalisation des objectifs communs. Malgré le succès de nombreuses initiatives des Nations Unies allant dans le sens du développement, on constate une absence notable de progrès s'agissant de la rationalisation de la problématique hommes-femmes, et aucune équipe de pays des Nations Unies n'est à jour dans la réalisation des objectifs à cet égard. Les États-Unis d'Amérique s'attendent à l'amorce d'un dialogue approfondi sur les moyens de progresser dans ce domaine critique.

87. La délégation des États-Unis se réjouit de la décision prise par les organes des Nations Unies d'adopter des pratiques susceptibles d'améliorer la transparence, en particulier la divulgation des audits.

Il y a encore beaucoup à faire pour améliorer la gestion axée sur les résultats, rendre plus efficaces les instruments de suivi et d'évaluation et améliorer la responsabilisation financière. L'ONU doit chercher plus systématiquement la réalisation de résultats que celle de produits et s'efforcer de fournir des données compatibles propres à faciliter les analyses. L'Organisation devra également promouvoir, à l'échelle du système, des méthodes comparables d'établissement des rapports, afin de permettre à ces organismes et aux États Membres d'être mieux informés pour prendre une décision en connaissance de cause sur les priorités et les performances. Les organismes des Nations Unies sont instamment engagés à faire une utilisation optimale des ressources mises à leur disposition, notamment en améliorant l'efficacité d'ensemble de leurs opérations. La délégation des États-Unis espère que l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles sera assez flexible pour tenir compte des objectifs de développement qui n'ont pas encore été pleinement élaborés.

88. **M. O'Brien** (Inde) dit que pour que le système des Nations Unies pour le développement parvienne à réussir au niveau mondial, il doit ne pas s'écarter de sa visée principale, à savoir la promotion du développement, sachant que l'élimination de la pauvreté est au cœur des activités opérationnelles. En même temps, l'Organisation des Nations Unies doit s'efforcer d'assurer la viabilité environnementale. Le système des Nations Unies doit être flexible de façon à pouvoir répondre au mieux à l'évolution de la situation générale et des attentes de chaque pays, et ses activités doivent être harmonisées avec les cycles budgétaires et de planification des gouvernements bénéficiaires. À cet égard, il est essentiel que l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement respecte le principe de l'absence de solutions toutes faites.

89. Pour beaucoup de pays en développement, les ressources financières limitées, le ralentissement de l'économie et l'augmentation des besoins de programmation font que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement demeure une tâche redoutable. Il faut donc s'efforcer d'augmenter l'aide publique au développement, de promouvoir l'investissement et le commerce favorables au développement, faciliter l'accès des pays en

développement aux techniques de pointe et concevoir des mécanismes novateurs pour organiser un financement fiable du développement, moyennant l'engagement, par les donateurs, d'augmenter leur aide financière sur une période de cinq ans.

90. Certains donateurs s'efforcent d'attacher des conditions au versement de l'aide et cela a un impact négatif considérable sur les pays bénéficiaires. Les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies doivent contribuer aux plans de développement nationaux et éviter une telle conditionnalité. L'appropriation et l'encadrement nationaux, ainsi que le respect des priorités nationales de développement doivent demeurer les principes de la formulation et de l'application des activités de développement de l'Organisation. Les Nations Unies doivent également concentrer leurs efforts sur la promotion de la coopération Sud-Sud, sachant que celle-ci peut compléter, mais ne saurait ni ne devrait remplacer ou atténuer la coopération Nord-Sud et les obligations des États Membres à cet égard. Pour réussir, les projets de développement relevant de la coopération Sud-Sud doivent rester souples et adaptables et ne doivent pas être soumis à des règles rigides ou à des principes politiques intangibles.

91. En raison de sa taille et de sa diversité, l'Inde est un pays qui a acquis beaucoup d'expérience dans la construction de la nation, et elle est désireuse de partager ses connaissances dans ce domaine avec les pays du Sud qui rencontrent les mêmes problèmes de développement socioéconomique. L'Inde travaille étroitement avec le Brésil et l'Afrique du Sud sur des initiatives de coopération Sud-Sud. Elle accueille avec satisfaction la décision de reclasser le Groupe spécial des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Quant à la nécessité de renforcer la création de capacités institutionnelles et les réseaux de partage des connaissances dans les pays en développement, il relève que beaucoup de ces pays peuvent faire beaucoup plus dans ce domaine s'ils pouvaient obtenir des pays industrialisés un financement supplémentaire et si des technologies étaient mises à leur disposition.

92. **M. Yamazaki** (Japon) dit que l'objectif ultime des activités opérationnelles des Nations Unies est de fournir une assistance aux populations dans le besoin. Pour aider à réaliser cet objectif, il faut

adopter une démarche qui s'inspire de la résolution 66/290 de l'Assemblée générale sur la sécurité humaine et qui aiderait à renforcer les capacités et permettre aux populations de se prendre en charge. Des progrès tangibles sont réalisés dans les pays pilotes ou pionniers au regard de l'Initiative « Unis dans l'action », et le système du coordonnateur résident est l'un des principaux mécanismes de réalisation des objectifs de cette initiative au niveau du pays. À ce sujet, le Japon soutient sans réserve la recommandation figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/67/320-E/2012/89) visant à renforcer les pouvoirs du coordonnateur résident.

93. Tout en reconnaissant qu'il importe d'augmenter le financement non déjà affecté à des activités opérationnelles, il dit qu'il ne faut pas sous-estimer les avantages d'une préaffectation des ressources. Dans les débats relatifs au déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources, il est important de considérer les fonctions et l'impact des autres ressources sur le terrain, sans se borner à examiner les chiffres globaux et les statistiques. Le Japon cherche à garantir que les programmes à donateur unique et les contributions japonaises à des projets précis sont conformes aux priorités définies et répondent bien aux besoins précis de chaque pays de programme.

94. Le Japon convient sans réserve, comme l'a exprimé le Secrétaire général dans son rapport, que le moment est venu pour l'Organisation de transformer la question de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire d'une question étroitement limitée en une modalité ordinaire de programmation dans les pays de programme. Le Japon espère que le reclassement récent du Groupe en Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud apportera une impulsion supplémentaire à ce processus.

95. **M<sup>me</sup> Miranda** (Pérou) dit que son pays est préoccupé par la persistance d'agendas de développement parallèles et engage instamment la Commission à veiller à ce que tous les efforts et toutes les initiatives de l'Organisation reposent bien sur un agenda unique de développement, celui qui ressort de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles.

96. Le déséquilibre chronique entre les ressources de base et les autres ressources mises à la

disposition des activités opérationnelles a entraîné un éparpillement des ressources et un alourdissement des coûts de transaction. Il faut s'occuper d'urgence de ce déséquilibre afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des activités opérationnelles dans les pays en développement. L'ONU doit adopter une conception holistique du développement reposant sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire comme le soulignent le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement et le document issu de la Conférence de Nairobi. La coopération Sud-Sud conforte les principes de solidarité et de respect de la souveraineté nationale, cherche à respecter les priorités nationales des pays bénéficiaires et affirme l'autonomisation des pays. Cette forme de coopération devrait en outre compléter la coopération Nord-Sud ou l'aide publique au développement classique, sans les remplacer. Le Pérou est convaincu que les pays à revenu intermédiaire pourront apporter une forte impulsion à la coopération Sud-Sud, bien que leur capacité de le faire soit souvent limitée car ils continuent à se heurter à des problèmes dans des domaines tels que la pauvreté, l'inégalité et le changement climatique. L'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de ses fonds, organismes et programmes, doit également continuer à soutenir la coopération triangulaire dans le cadre du processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles et, à ce sujet, elle devrait adopter des mesures pour renforcer le rôle du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

97. Il est important aussi de repenser les dispositions institutionnelles prises pour soutenir la coopération Sud-Sud, comme le recommande le Corps commun d'inspection.

*La séance est levée à 13 h 5.*